



La Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de l'Aveyron (FDSEA 12) est le syndicat agricole majoritaire du département depuis plus de 60 ans. Elle regroupe 5 800 adhérents agriculteurs, actifs et retraités, dont elle défend les intérêts sur le plan individuel et collectif. Au service des agriculteurs, la FDSEA offre à ses adhérents les conseils, l'expertise, l'information et le soutien nécessaires pour qu'ils puissent exercer leur métier dans les meilleures conditions. La FDSEA œuvre aussi pour faire du monde rural un espace vivant pouvant s'appuyer sur des agriculteurs nombreux, soucieux de pérenniser sur leur territoire une dynamique économique, empreinte de respect des terroirs et de l'environnement.

www.fdsea12.fr
www.facebook.com/FDSEA12
www.twitter.com/FDSEA12



Le syndicat des Jeunes Agriculteurs (JA 12), regroupe 300 adhérents et représente les intérêts des jeunes agriculteurs du département au sein des différents organismes agricoles locaux et nationaux. Il travaille sur différents dossiers, et tout particulièrement sur l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations, ainsi que sur la promotion des métiers de l'agriculture.

ja12.fr
twitter.com/JAveyron
facebook.com/ja.aveyron

Réforme de la zone défavorisée, Maintenir de l'activité agricole sur tous les territoires

L'Union Européenne demande aux Etats membres de réformer les critères de définition des zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN). Ce zonage est important car il ouvre aux exploitations l'accès à l'ICHN, « Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel », soutient financier qui permet une activité agricole plus vivable dans ces zones difficiles. Le classement en zone défavorisée ouvre également l'accès à des majorations pour les aides à l'installation et à l'investissement. Aujourd'hui, l'ensemble de l'Aveyron est classé.

L'ICHN, par exemple, représente entre 7 000 et 12 000 € par an et par paysan : c'est le salaire de l'éleveur qui disparaît !

Le 22 septembre 2016, le ministère de l'Agriculture avait publié un projet de zonage qui annonçait l'exclusion de 1058 communes en Occitanie, dont 40 en Aveyron. Lundi 14 novembre 2016, la Fédération régionale des exploitants agricoles et les Jeunes Agriculteurs d'Occitanie avaient réuni à Montauban plus d'un millier de manifestants. Depuis, un travail technique a été conduit par les FRSEA, les JA et les Chambres d'Agriculture d'Occitanie pour rédiger des propositions soutenues par le Conseil Régional, qui permettaient de maintenir le périmètre de la zone défavorisée.

Le 20 décembre 2017, l'Etat a publié une nouvelle proposition de zonage qui incluait les communes aveyronnaises menacées, mais excluait encore nombre de communes en Occitanie ! Après plus d'une semaine de blocages en de multiples points en Occitanie, le ministère de l'Agriculture a annoncé mercredi que 400 communes de la région seraient récupérées. **Mais que 8 communes en Aveyron seraient de nouveau exclues ! Ce revirement de situation est à n'y rien comprendre !**

Les 8 communes concernées sont Rignac, Anglars-St-Félix, Bournazel, Naucelle, Camjac, Tauriac de Naucelle, Lédergues et Saint-Jean-Delnous. **Ces 8 communes rassemblent 296 exploitations.**

POURQUOI UN CLASSEMENT EN ZONE DEFAVORISEE ?

Notre agriculture de montagne et de piémont doit faire face à des contraintes naturelles inhérentes : climat, altitude, pentes, faibles profondeurs des terres, sols caillouteux, parcellaires plus ou moins morcelés,... Les agriculteurs n'ont pas d'autre choix que d'adapter leurs élevages. Ces contraintes aboutissent à des coûts de production supérieurs pour une moindre productivité. L'Institut de l'Élevage a montré dans une étude que le surcoût en production bovin lait en zone de montagne est de 30 % par rapport à la plaine et de 20 % en bovin viande. Pourtant ces exploitations sont sur les mêmes marchés que toutes les autres.

L'ICHN : UN ENJEU ECONOMIQUE ET UN ATOUT ENVIRONNEMENTAL

L'ICHN est une mesure essentielle de soutien à l'agriculture dans les zones menacées de déprise. Elle permet le maintien de systèmes d'élevage valorisant des surfaces herbagères. Ainsi, sans elle les prairies sont menacées par le labour, par le boisement ou l'enfrichement. L'ICHN permet également l'entretien de l'espace rural et des paysages.

MAINTENIR L'AGRICULTURE SUR TOUS LES TERRITOIRES

Les exploitations aujourd'hui bénéficiaires de l'ICHN ne sont pas en mesure de supporter cette perte financière. L'élevage herbager doit continuer à être rémunéré pour tous les bienfaits environnementaux qu'il offre. L'agriculture, parfois seule activité économique possible dans nos

zones rurales, est génératrice d'emplois. La perte de ces soutiens aura nécessairement un impact dans tous les secteurs.

Les soutiens à l'agriculture en zone défavorisée sont indispensables pour maintenir l'élevage et l'activité économique des zones rurales. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une remise en cause y compris, et principalement, pour une question de cadrage budgétaire défailant.

Pourtant, c'est ce qu'il semble se passer aujourd'hui : Pour réintégrer les 400 communes d'Occitanie, tout en restant dans le cadre budgétaire qu'il se donne, l'Etat a fait le choix d'exclure d'autres communes soumises à contraintes naturelles. En faisant ainsi, il fait passer ses propres volontés budgétaires avant la réalité économique de nos exploitations et de nos territoires difficiles. **Quelle injustice pour les paysans concernés !**

Contacts presse :

Dominique Fayel, président de la FDSEA Aveyron : 06 84 35 54 61

Sébastien Granier, co-Président JA Aveyron : 06 09 63 22 73

Céline Carayol, relations médias : 06 70 58 62 00